

Rapport sur les assemblées hybrides de la JS Suisse

Janvier 2025

*Rédigé par le secrétariat de la JS Suisse
Lu et approuvé par le comité directeur de la JS Suisse*

1. Mandat

Le présent rapport est rédigé conformément à la proposition A3, soumise par le Comité directeur de la JS Suisse lors de l'Assemblée annuelle extraordinaire du 29 juin 2024. Cette proposition, acceptée par l'Assemblée, visait à explorer les enjeux liés à la participation en ligne aux assemblées des délégué·es et à évaluer la faisabilité du vote en ligne.

La proposition A3 a été formulée afin de rejeter l'amendement ZL34 au guide d'accessibilité, qui portait sur l'introduction systématique du vote à distance. Plutôt que de l'intégrer dans le guide d'accessibilité, le Comité directeur a alors engagé la JS Suisse à mener un projet pilote lors de l'Assemblée des délégué·es de septembre 2024, organisée au Tessin, afin de tester cette modalité de participation. Le mandat de ce rapport est donc de présenter les résultats de ce projet pilote et d'en tirer les enseignements nécessaires pour les futures prises de décisions relatives au vote en ligne.

Ce rapport vise également à fournir une analyse complète des aspects démocratiques et techniques du vote en ligne.

2. Vote en ligne

Le vote ligne comme son nom l'indique se caractérise par le fait de pouvoir voter sur une plateforme online. Dans ce chapitre les avantages et inconvénients d'une telle pratique vont être discutés tant d'un point de vue technique que des ressources ou des aspects démocratiques.

2.1 Technique et ressources

Le vote en ligne se caractérise par trois grandes phases techniques qui sont la gestion pré-assemblée, la gestion pendant l'assemblée, puis la technique post-assemblée.

i. Avant l'assemblée

La préparation en amont de l'assemblée est celle qui demande le plus de temps. Cumulé, la préparation demande l'équivalent de 12 à 14 heures de travail entre les instructions, la mise en place et la traduction. La plateforme de l'outil en ligne est déjà opérationnelle. Donc ces heures de travail supplémentaire ne comprennent pas la maintenance de cette plateforme ou de la mise en place d'un tel site.

La préparation des votes doit se faire de manière très méthodique et bien en avance. En effet, chaque question doit être écrite et traduite dans les deux autres langues nationales. Ce travail demande des ressources en personnel du secrétariat et en traductrice·eurs. Il faut donc anticiper tous les amendements à un papier de position ou des votations plus complexes sur des résolutions et contre-résolutions par exemple. Si d'un point de vue global, il est intéressant d'avoir un regard très pointu sur le déroulé exact de l'assemblée, d'un point de vue de charge du travail, ce sont des tâches qui viennent s'ajouter aux nombreuses obligations d'un secrétariat politique peu avant une échéance importante telle qu'une assemblée.

En plus de la préparation des questions se pose également la question des délégué-es. En effet, seules les personnes qui se sont inscrites suffisamment en avance, soit au délai d'une semaine avant l'assemblée comme toujours communiqué, ont un accès facilité au vote en ligne. En effet, le secrétariat doit inscrire toutes les personnes sur la plateforme pour leur permettre d'obtenir les accès nécessaires. Or, le scénario d'inscriptions plus tardives est régulier pour les assemblées de la JS Suisse. Ceci complique donc la tâche dans la gestion des délégué-es.

En plus de ces deux points qui demandent plus de ressources au secrétariat, il y a également la problématique des délégué-es. Celles-celles-ci reçoivent un mail avec un code secret. La prise en main de l'outil est une démarche supplémentaire pour les personnes délégué-es, et doit être faite avant l'assemblée pour permettre d'utiliser l'outil dès le début de l'assemblée.

ii. Pendant l'assemblée

C'est le deuxième point le plus important en termes d'investissement de ressources. Effectivement, tout le monde est impacté-e par le vote en ligne dans une assemblée.

Tout d'abord les délégué-es. Tout-tes doivent obtenir leur code personnel et se connecter pour chaque vote à la plateforme en ligne. Les votes sont donc prolongés et chronométrés pour permettre à tout le monde de se connecter et de voter. L'interface générale de la plateforme en ligne n'est disponible qu'en allemand. Les questions et les réponses ont, elles, été traduites.

Le contrôle des mandats est également prolongé. Pour les personnes inscrites dans les délais, cela ne pose pas de problème. Lors de l'AD du Tessin, les personnes présentes sur place ont également passé un contrôle des mandats « classiques » et reçu un carton de vote, qui était prévu en cas de dysfonctionnement de la plateforme. Cependant, les personnes qui se présentent spontanément sans être inscrites doivent être ajoutées individuellement et manuellement à la plateforme de vote. Il faut également, depuis un outil séparé, leur envoyer un mail avec les instructions d'utilisation de l'outil.

Il faut aussi se poser la question du traitement des personnes qui demanderaient spontanément à participer en ligne. Lors de la dernière AD, beaucoup de personnes sont venues spontanément sur place et ont obtenu le droit de vote. En revanche, presque personne n'a spontanément demandé le droit de vote tout en suivant l'assemblée à distance.

La gestion de l'outil en ligne requiert deux personnes pendant une assemblée. Lors de l'assemblée de Giubiasco, elle était prise en charge par un collaborateur du secrétariat et par la présidence d'assemblée.

L'employé du secrétariat était presque constamment connecté à l'outil pour pouvoir suivre le déroulement de l'assemblée avec notamment le contrôle des votes libérés, des votes à cacher, des nouvelles et nouveaux délégué-es à inscrire, des potentiels votes à ajouter.

La charge la plus importante repose cependant sur les épaules de la présidence d'assemblée. En effet, cet organe de la JS Suisse, composé de quatre personnes, doit déjà mener l'assemblée, gérer le temps de parole, l'ordre des prises de parole, redistribuer les traductions, etc. Le vote en ligne est donc une charge supplémentaire

pour elle. La présidence d'assemblée s'est chargée de mettre en ligne les votations, de supprimer les votes, bref de s'occuper de la gestion globale de la plateforme.

De plus, le vote en ligne offre moins de flexibilité pour tout ce qui est propositions spontanées ou motion d'ordre. En effet, puisque tout doit être préparé en avance, si des votations doivent être créées au dernier moment, alors l'assemblée doit être soit stoppée, soit attendre que la question puisse être traduite et publiée.

iii. Après l'assemblée

C'est la partie la moins compliquée et la moins demandeuse en ressources. Il suffit de supprimer tout·es les délégué·es inscrit·es sur la plateforme et de supprimer toutes les votations.

De plus, dans l'écriture d'un PV, l'outil de vote en ligne a ceci de bien qu'il permet de garder les résultats exacts de chaque votation. Ainsi, il est possible de prendre un PV plus facilement.

2.2 Aspects démocratiques

Le vote en ligne pose plusieurs défis, mais offre également des avantages d'un point de vue démocratique.

Avantages

- Le vote en ligne permet de faire participer plus de monde. En effet, l'accessibilité se retrouve renforcée.
- Le vote en ligne permet un vote à bulletin secret plus rapide, puisque la phase de dépouillement est automatisé et instantané
- L'outil de vote enregistre les résultats, ce qui facilite la prise d'un PV exact

Désavantages

- Le vote en ligne demande plus d'une dizaine d'heures de travail supplémentaire
- Pour que les personnes présentes à distances puissent voter de manière informée, elles dépendent d'un livestream de qualité suffisante. Les ressources disponibles pour organiser les assemblées ne permettent pas un livestream suffisamment bon (en particulier pour la qualité du son).
- Dans la forme testée à Giubiasco, les personnes en ligne peuvent voter, mais pas faire de prise de parole. Ce n'est pas un réel traitement égal.
- En cas de mauvaise connexion internet, le système de vote peut être menacé.

3. Livestream

Le vote en ligne s'accompagne d'un livestream. Il ne serait pas possible de proposer un vote à distance sans moyen de suivre les discussions en direct.

Le livestream mobilise au moins une personne pendant toute l'assemblée, qui doit s'assurer en permanence que l'image et le son continue de fonctionner. Lors des

dernières assemblées, cette tâche a été confiée à une personne déléguée, externe au Comité directeur et à l'équipe du secrétariat.

La qualité des derniers livestreams était assez médiocre, aussi bien au niveau du son que de l'image. Cependant personne n'a contacté le secrétariat ou la présidence d'assemblée en affirmant qu'elle ne permettait pas de suivre l'assemblée.

Il serait possible d'améliorer le matériel utilisé pour le livestream – lors des dernières assemblées, il a été fait depuis un téléphone portable. Cela représenterait cependant un investissement financier. De plus, la qualité du livestream est surtout influencée par celle du wifi de la salle, que nous ne pouvons pas contrôler. Avec l'utilisation de l'outil en ligne, toutes les personnes présentes ont besoin d'utiliser internet en permanence, et chargent le réseau.

4. Accessibilité

La proposition de permettre de suivre les assemblées en ligne et de voter en ligne a d'abord été faite dans le cadre du guide pour l'accessibilité. Au moins depuis l'adoption des normes d'accessibilité en juin 2024, le secrétariat fait de son mieux pour mettre en place ces nouvelles normes.

La possibilité de suivre les discussions et de voter sans pouvoir faire de prise de parole présente des limites évidentes en termes de démocratie. Ce ne serait qu'une amélioration partielle de l'accessibilité pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

D'autres mesures sont en place pour améliorer l'accessibilité des assemblées : une assemblée par année a lieu le dimanche au lieu du samedi – et l'assemblée annuelle sur deux jours –, ce qui permet aux personnes qui ne sont pas disponibles le samedi d'y participer. Les assemblées ont lieu dans des endroits variés, ce qui permet aux personnes de la plupart des régions d'avoir accès à au moins une assemblée par année avec un faible temps de trajet.

5. L'expérience tessinoise

Comme dit plus haut, le format hybride – avec livestream et vote en ligne – a été testé lors de l'Assemblée de Giubiasco.

Tout d'abord, d'un point de vue contextuel, l'assemblée tessinoise était intéressante pour effectuer ce test pour plusieurs aspects. Il s'agissait d'une assemblée avec des débats théoriques, notamment un papier de position, plusieurs résolutions et propositions, et des débats importants pour la ligne du parti. En ce sens, cette assemblée constituait une chance unique de tester à large échelle une assemblée hybride.

Au total, 83 à 85 délégué·es étaient présent·es sur place. Le maximum de personnes ayant voté s'élève à 89, ce qui indique qu'entre 4 et 6 personnes ont suivi l'assemblée en ligne. À noter que 117 délégué·es avaient reçu les accès pour voter et participer à l'assemblée. Donc, malgré le vote en ligne et le livestream, la participation finale s'élève à 76%. Ainsi ce sont 89 votant·es au maximum. Mais la participation s'abaisse au maximum à 42% – 40 personnes – pour l'une des votations et oscille entre 42 et 54% pour les prises de position.

Le livestream a été suivi par au maximum 9 personnes en même temps, et en moyenne 3. Après la première heure de l'assemblée, le livestream a été regardé au maximum par 5 personnes en même temps.

6. Recommandations

6.1 Recommandation du personnel du secrétariat

Le personnel du secrétariat constate que les points susmentionnés tant sur la technique que sur les ressources humaines pour le vote en ligne et pour le livestream se sont tous confirmés, avantages comme désavantages. Cependant, un facteur clé relevé par de nombreuses personnes – au travers d'un feedback Typeform et de discussions informelles avec des personnes des trois régions linguistiques – concernait l'ambiance et la participation. En effet, puisqu'il faut voter en ligne, tout le monde se retrouve régulièrement à devoir se connecter et se plonger dans un ordinateur ou autre appareil électronique. Ceci rend l'ambiance plus austère avec une impression d'assemblée fantôme – des délégué·es à moitié présent·es. La dynamique générale est également plus « plate » parce que les résultats doivent toujours être attendus. Ceci enlève l'assemblée et la rend plus terne.

Le processus de vote avec l'outil en ligne est plus lent et suscite moins de participation. L'enjeu du temps est souvent critique dans la gestion des assemblées, qui doivent pouvoir consacrer suffisamment de temps aux discussions politiques importantes. La faible participation est également inquiétante, et le CD craint de voir une participation sélective aux votes, qui reviendrait à diminuer la légitimité démocratique des décisions des assemblées.

À cela se rajoute le facteur de risque. L'outil a bien fonctionné pendant l'assemblée de Giubiasco, mais on est jamais à l'abri d'un problème technique (par exemple, au moment de la rédaction de ce rapport, notre outil d'amendements antragsgrün est hors service).

Les collaborateur·rices du secrétariat sont conscient·es qu'une telle offre est importante pour plusieurs camarades, mais les ressources à disposition sont actuellement trop faibles. Ce travail supplémentaire a induit une surcharge de travail de 10h45 d'heures supplémentaires uniquement sur les deux semaines précédant l'assemblée. Ainsi, d'autres aspects importants des assemblées pourraient, dans le futur, être oubliés ou négligés si une telle charge de travail est demandée.

Le personnel du secrétariat demande donc que le statu quo soit privilégié ou que ses ressources puissent être augmentées en conséquence.

6.2 Recommandation du comité directeur

Le Comité directeur rejoint les conclusions du personnel du secrétariat. L'enjeu de la participation en ligne est important, mais il n'est pas possible d'y répondre sans entraîner un surcoût ou avoir des conséquences le travail du secrétariat dans d'autres domaines.

La préparation de l'Assemblée des délégué·es de Giubiasco a généré de nombreuses heures supplémentaires qui ont dû être compensées, ce qui limite les ressources salariées au secrétariat et augmente la pression sur le travail bénévole.

Le Comité directeur recommande de ne pas mettre en place d'infrastructure de vote en ligne, et de relancer la discussion si les ressources financières allouées au personnel du secrétariat venaient à être augmentées.